

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1047-208**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1047 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CE-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE CC-9 SUR UNE PARTIE DU LOT 1 619 511 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET DE MODIFIER L'ARTICLE 192.2 POUR PRÉVOIR DES NORMES PARTICULIÈRES D'ENTREPOSAGE ET D'ÉTALAGE DES PRODUITS ET DES MARCHANDISES À L'EXTÉRIEUR

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **1047-208** DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO :

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par la résolution numéro CA08 29 0044 à sa séance du 4 février 2008, du premier projet de règlement décrit ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 3 mars 2008 à compter de 19 h 30**, dans la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet du projet de règlement est d'agrandir la zone CE-2 à même une partie de la zone CC-9 sur une partie du lot 1 619 511 du cadastre du Québec et de modifier l'article 192.2 pour prévoir des normes particulières d'entreposage et d'étalage des produits et des marchandises à l'extérieur.

QUE ce projet de règlement vise le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce dix-septième jour du mois de février de l'an deux mille huit.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/nl